

Séance du : 11 mai 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13 Contre : Abstention :

Date de convocation : 06.05.2021

L'an deux mil vingt et un et le onze mai à dix-huit heures quarante-cinq minutes.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick ROLLAND, maire.

Présents : Mmes, Mrs : ROLLAND Yannick, CHASTANET Gisèle, BONNET Christian, VERTONGEN Claire, TARDIVAUD Laurent, MALAVERGNE Nadine, LIMOGES Jérôme, DIGNAC Bruno, MOULINIER Arnaud, DEJEAN Philippe, MARTINEZ Nadja, SUDRIE Sylviane.

Absent excusé : Nicole TOUS, Carole GOSCIMSKI.

Absent :

Pouvoir : Gérard FRUTIER à Christian BONNET.

Secrétaire de séance : Sylviane SUDRIE

Objet : Approbation de l'estimation des travaux du restaurant scolaire

N° 2021_05_d01

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'estimation du coût des travaux de la rénovation énergétique du restaurant scolaire, en effet, suite aux nouveaux devis et choix des travaux, les devis estimatifs doivent être réactualisés, à savoir :

Estimatif travaux 2017		Estimatif travaux 2021	
Désignation	Montant H.T.	Désignation	Montant H.T.
Charpente	5 220.00 €	Charpente	3 382.50 €
Menuiseries inter-extér	28 850.00 €	Menuiseries extér	26 925.00 €
Plâtrerie	16 217.90 €	Menuiseries inter	3 910.00 €
Peinture	7 905.00 €	Peinture	4 853.00 €
Electricité	2 500.00 €	Electricité	3 598.00 €
Plomberie	750.00 €	Plomberie	18 733.00 €
Ventilation	5 500.00 €	Ventilation	750.00 €
Chaudière à granulés	22 000.00 €	Chaudière à granulé + silo	31 152.00 €
		Zinguerie	1 480.50 €
		Plâtrerie	14 885.00 €
		Carrelage	3 469.00 €
		VRD gros œuvre	1 070.00 €
TOTAL GENERAL H.T.	88 942.90 €	TOTAL GENERAL H.T.	114 208.00 €
T.V.A. 20 %	17 788.58 €	T.V.A.20 %	22 841.60 €
TOTAL GENERAL T.T.C.	106 731.48 €	TOTAL GENERAL T.T.C.	137 049.60 €

On peut constater une augmentation du coût des travaux de 28.41 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ;

ACCEPTE le nouvel estimatif des travaux de la rénovation énergétique pour le restaurant scolaire, tel que présenté ci-dessus

Objet : Plan de financement pour les travaux du restaurant scolaire

N° 2021_05_d02

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le nouveau plan de financement pour les travaux de rénovation énergétique du restaurant scolaire, à savoir :

Ressources 2017			Ressources 2021		
	Montant H.T.	%		Montant H.T.	%
DETR	17 788.58 €	20	DETR	17 788.58 €	20
Contrat de territoires	17 768.00 €	19.97	DETR/surcoût des travaux (+ 25265.10 €)	7 579.53 €	30
Fonds concours Gd Périgieux	12 000.00 €	13.50	Contrat territoire/l'ensemble des travaux	22 807.34 €	19.97
Commune	41 386.32 €	46.53	Fonds concours Gd Périgieux réévalué	15 418.08 €	13.50
			Commune + recours à l'emprunt	50 614.47 €	44.32
TOTAL GENERAL H.T.	88 942.90 €	100	TOTAL GENERAL H.T.	114 208.00 €	100
TVA 20 %	17 788.58 €		TVA 20 %	22 841.60 €	
TOTAL GENERAL T.T.C.	106 731.48 €		TOTAL GENERAL T.T.C.	137 049.60 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ;

ACCEPTE le nouveau plan de financement des travaux de rénovation énergétique pour le restaurant scolaire, tel que présenté ci-dessus.

Objet : Fonds de concours du Grand Périgieux

N° 2021_05_d03

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'estimation du coût des travaux de la rénovation énergétique du restaurant scolaire ainsi que le nouveau plan de financement.

Il est donc nécessaire de faire une demande auprès du grand Périgieux du Fonds de Concours aux Communes rurales pour que le plan de financement soit complet.

Le coût total H.T. des travaux étant de 114 208 € le grand Périgieux donnerait 13.50 % soit : **15 418.08 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ;

AUTORISE le maire a demander la subvention Fonds de concours aux communes rurales à hauteur de 13.50 % du montant H.T. des travaux, 15 418.08 €.

AUTORISE le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Objet : Estimatif des travaux de rénovation de la toiture de la mairie

N° 2021_05_d04

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'estimation du coût des travaux de la rénovation de la toiture de la mairie et de l'isolation.

Désignation	Montant H.T.
Rénovation toiture mairie	5 452.89 €
Isolation laine de bois STEICO R de 7 /65 m ²	1 341.10 €
Montant total H.T.	6 793.99 €
T.V.A. 20 %	1 358.80 €

MONTANT TOTAL T.T.C.	8 152.79 €
----------------------	------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ;

ACCEPTÉ l'estimatif des travaux de rénovation de la toiture de la mairie, tel que présenté ci-dessus.

Objet : Subvention F.E.C. (Fonds d'équipement des communes) pour les travaux de rénovation de la toiture de la mairie

N° 2021_05_d05

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de faire une demande de subvention auprès du F.E.C. (Fonds d'équipement des communes) pour aider la commune à réaliser les travaux de rénovation et d'isolation de la toiture de la mairie, les travaux ne pouvant guère attendre, sachant que la toiture est actuellement bâchée. Il propose le plan de financement suivant :

Désignation	Montant H.T.	%
Fonds d'équipement des communes (FEC)	1 698.50 €	25 %
Commune	5 095.49 €	75 %
Montant total H.T.	6 793.99 €	
T.V.A. 20 %	1 358.80 €	
MONTANT TOTAL T.T.C.	8 152.79 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ;

ACCEPTÉ le plan de financement tel que présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire a demander l'aide auprès du FEC et à signer tous documents s'y rapportant.

Objet : Estimatif bureau d'étude chaudière bois

N° 2021_05_d06

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'estimation du coût du bureau d'étude pour l'installation de la chaudière bois.

Désignation	Montant H.T.
Marché public de maîtrise d'œuvre Remplacement d'une chaudière fuel existante par une chaudière bois à granulés	5 200.00 €
Montant total H.T.	5 200.00 €
T.V.A. 20 %	1 040.00 €
MONTANT TOTAL T.T.C.	6 240.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ;

ACCEPTÉ l'estimatif pour le bureau d'étude, remplacement de la chaudière fuel par une chaudière à granulés de bois.

**Objet : Subvention F.E.C. (Fonds d'équipement des communes) pour
Le bureau d'étude de la chaudière bois**

N° 2021_05_d07

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de faire une demande de subvention auprès du F.E.C. (Fonds d'équipement des communes) pour aider la commune à faire faire l'étude, par un bureau d'étude, du remplacement de la chaudière fuel existante par une chaudière bois à granulés.

Il propose le plan de financement suivant :

Désignation	Montant H.T.	%
Fonds d'équipement des communes (FEC)	1 300.00 €	25 %
Commune	3 900.00 €	75 %
Montant total H.T.	5200.00 €	
T.V.A. 20 %	1 040.00 €	
MONTANT TOTAL T.T.C.	6 240.00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ;

ACCEPTE le plan de financement tel que présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander l'aide auprès du FEC et à signer tous documents s'y rapportant.

Objet : vente du broyeur à végétaux

N° 2021_05_d010

Monsieur le maire a demandé une estimation du broyeur à végétaux, en effet il souhaite le vendre.

Le broyeur a été évalué à 11 500.00 € TTC.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le prix de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ;

DECIDE que le broyeur à végétaux sera mis en vente au prix de 11 500.00 € T.T.C.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette vente.

Objet : Chèque SAUR

N° 2021_05_d011

Monsieur le maire présente au conseil municipal, un chèque provenant de la SAUR pour un montant de 31.60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ;

ACCEPTE le chèque de 31.60 € de la SAUR .

DIT qu'il sera versé sur le compte 7788.

Objet : Décision modificative budgétaire n° 1

N° 2021_05_d012

Monsieur le maire présente au conseil municipal, une facture pour le remplacement de matériels d'incendie, extincteurs, à la salle polyvalente. Certains étant arrivés à la date de péremption. Il convenait de les changer.

Pour se faire il est nécessaire de faire une décision modificative sur le budget, en ce sens :

Compte 21568 + 504.00 €

Compte 2158 – 504.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ;

ACCEPTE la décision modificative budgétaire comme indiqué ci-dessus.

Objet : RGPD : règlement général sur la protection des données

N° 2021_05_d013

Le RGPD (règlement général sur la protection des données) c'est une protection des données à caractère personnel similaire entre les habitants de l'UE, un cadre légal sur le traitement de données personnelles simplifiées et allégées, une responsabilité accrue de la part des entreprises et collectivités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ;

5

DECIDE de mettre en place le RGPD sur le territoire de la commune.